

Si vous ne voyez pas ce message correctement, [consultez-le en ligne](#).



Chers chasseresses et chasseurs du Finistère,

Plusieurs centaines d'entre vous se sont réunies à l'occasion de l'Assemblée générale de la Fédération le 13 avril dernier, présidée par Monsieur Daniel **AUTRET** (président de la FDC29).

Maël **DE CALAN**, président du conseil départemental du Finistère, a souligné l'importance de la ruralité et de la chasse dans le Finistère, ainsi que l'engagement du département à les soutenir tant financièrement que politiquement.

Nous remercions aussi chaleureusement tous les intervenants qui ont su partager d'autres regards sur la chasse et ses enjeux et dont la parole a été riche d'enseignements, notamment sur la gestion des dégâts, le rôle des chasseurs, la préservation de l'environnement. Ainsi, nous adressons un grand merci à :

- Pierre **KERSUAL**, président AFACCC 29 ;
- Jean-Hervé **CAUGANT**, Président de la Chambre d'agriculture du Finistère ;

- André **SERGENT**, Président de la Chambre d'agriculture de Bretagne ;
- Raymond **MESSAGER**, Vice-président du Conseil départemental du Finistère ;
- Michel **CANEVET**, sénateur du Finistère ;
- Xavier **LE PAPE**, Office Français de la Biodiversité ;
- Guillaume **HOEFFLER**, Direction Départementale des Territoires et de la Mer ;
- Mélanie **THOMIN**, Députée de la 6ème circonscription.

Nous remercions Michel **LE DU**, président de la société de chasse « la Diane » de Châteauneuf-du-Faou ainsi qu'à toute son équipe et à notre vice-président Laurent **TOUTOUS** pour l'organisation de cette journée.

Enfin, nous voulons remercier tous les participants et les chasseurs pour leur implication et leur engagement en faveur de la chasse responsable. Votre présence et vos contributions ont été précieuses pour faire avancer notre cause. Nous sommes convaincus que nous pourrons continuer à travailler ensemble, ainsi qu'à faire connaître notre chasse comme l'activité durable et respectueuse de l'environnement qu'elle est déjà.

Nous espérons que cette assemblée générale aura été fructueuse pour tous et nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour de nouveaux échanges. Dans l'attente vous trouverez ci-dessous le bilan moral du président de la FDC29.

Bien cordialement,

BILAN MORAL DU PRÉSIDENT



Retrouvez ci-dessous les résultats des votes du scrutin Assemblée générale FDC 29 du 13 avril 2024.

L'ORDRE DU JOUR

1. ACCUEIL & OUVERTURE
2. APPROBATION DU PV DE L'AG 2023 & QUITUS
3. BILAN MORAL
4. BILAN FINANCIER BILAN

VALIDÉ

BILAN MORAL	
Approbation du bilan moral	
CONTRE	0
ABSTENTION	0

VALIDÉ

PRÉVISIONNEL 2024/2025	
Approbation du prévisionnel 2024/2025	
CONTRE	0
ABSTENTION	0

VALIDÉ

LA CONTRIBUTION TERRITORIALE DE SOLIDARITÉ DÉGÂTS	
Approbation de l'instauration de la contribution territoriale de solidarité dégâts	
CONTRE	0
ABSTENTION	7

VALIDÉ

RAPPORT FINANCIER DES EXERCICES 2022/2023	
Approbation des comptes de l'exercice clos et affectation du résultat	
CONTRE	0
ABSTENTION	0

VALIDÉ

TARIFICATION DE LA VALIDATION ANNUELLE 2024/2025	
Approbation des propositions de tarifs 2024/2025	
CONTRE	0
ABSTENTION	0

VALIDÉ

BILAN D'ACTIVITÉS 2023	
Approbation du bilan d'activité 2023	
CONTRE	0

PREVISIONNEL

5. BILAN D'ACTIVITÉ 2023

6. QUESTIONS REÇUES

7. INTERVENTIONS DES PERSONNALITÉS

8. CLÔTURE - COCKTAIL DÉJEUNATOIRE

VALIDÉ

DATES D'OUVERTURE ET FERMETURE 2024/2025

Approbation des propositions de dates d'ouverture et de fermeture de la chasse 2024/2025

CONTRE	0
ABSTENTION	0

VALIDÉ

QUESTION 1

Serait-il possible d'obtenir un changement d'horaire au mois de janvier pour la chasse aux pigeons comme cela se fait en Ile et Vilaine ?

CONTRE	0
ABSTENTION	1

ABSTENTION 0

REJETÉ

QUESTION 2

Demande d'autorisation du tir du sanglier à l'aide de "Chevrotines" sous certaines conditions* et, sous la responsabilité exclusive du président de la société ou du responsable de battue qui, se chargeront de sélectionner auprès des chasseurs présents au "rond de battue" les chasseurs suffisamment conscients des éventuels risques et, reconnus pour leur sérieux en action de chasse et, leur attribuer les postes susceptibles de permettre de tirer en toute sécurité à faibles distances avec ce genre de munitions.

POUR	11
ABSTENTION	2



PREMIÈRE RÉOLUTION VOTÉE

VALIDÉ

TARIFICATION DE LA VALIDATION ANNUELLE 2024/2025



TARIFS 2024/2025

Cotisation départementale :

75 €

ADHÉSION TERRITOIRE 2024/2025

Cotisation départementale :

95 €

FRAIS DE DOSSIER

Frais de dossier :

5 €

FORMATION DES CANDIDATS AU PERMIS DE CHASSER

60 €

CONTRIBUTION TERRITORIALE

Contribution territoriale :

0 €

CONTRAT DE SERVICE

Augmentation en fonction de l'indice des prix à la

consommation 2,5 % en 2023

LES DISPOSITIFS DE MARQUAGE ET TIMBRE

Chevreuil : 30 €

Cerf : 150 €

Lièvre : 5 €



Timbre départemental grand gibier : 10€
(chevreuil - cerf - sanglier)

NOUVEAU



TIMBRE DÉPARTEMENTAL GRAND GIBIER
Le timbre sanglier est remplacé par le timbre grand gibier, couvrant désormais le cerf, le chevreuil et le sanglier. Pour chasser ces espèces, il est désormais obligatoire de s'acquitter de ce timbre, au tarif de 10€. Sauf si vous optez pour une validation nationale.

PREMIÈRE RÉOLUTION

La décision votée concerne les chasseurs individuellement. Il s'agit de l'instauration d'un timbre départemental grand gibier. Jusqu'à la saison passée, seule une cotisation spécifique pour chasser le sanglier existait. Lors du renouvellement de votre validation départementale annuelle 2024-2025, vous devrez donc vous acquitter du timbre départemental grand gibier pour chasser le cerf, le chevreuil et le sanglier.

Son prix adopté en assemblée générale est de **10 €**.

Si vous prenez une validation nationale, ce timbre n'est pas obligatoire.



**SECONDE
RÉSOLUTION
VOTÉE**

VALIDÉ

**INSTAURATION DE
LA CONTRIBUTION
TERRITORIALE DE
SOLIDARITÉ DÉGÂTS**

SURFACE (SOCIÉTÉS)	NOMBRE (DE SOCIÉTÉ PAR SURFACE)	CONTRIBUTION (PAR SOCIÉTÉ)
0 à 200	296	50 €
201 à 400	121	100 €
401 à 1000	156	200 €
1001 à 3000	105	300 €
3001 et +	27	350 €

SECONDE RÉOLUTION

Comme vous le savez, la problématique sanglier est au coeur des préoccupations de la Fédération. L'explosion des populations de sangliers a des conséquences financières pour notre structure, mais également sur le terrain, dans la pratique de la chasse.

La décision votée est la mise en place d'une contribution territoriale de solidarité dégâts pour tous les territoires demandeurs d'un plan de chasse petit ou grand gibier ou simple adhérent à la Fédération.

**En tant que bénéficiaires d'un plan de chasse : sur la facture d'adhésion et de plan de chasse 2024-2025, une nouvelle ligne est donc rajoutée. Le barème adopté se base sur les surfaces déclarées lors de la demande de plan de chasse.*

Pour les adhérents sans plan de chasse, cette contribution apparaîtra sur votre facture également.

ARRETÉS PRÉFECTORAUX : PARTICIPATION DU PUBLIC

Mise en consultation auprès du public des arrêtés préfectoraux pour la saison 2024/2025

Les arrêtés réglementaires
« chasse » pour le département du
Finistère sont soumis à la

participation du public à la
préparation des décisions relatives
à l'environnement.

La consultation est ouverte du 26
avril au 17 mai 2024 (21 jours)
inclus sur le site internet des
services de l'Etat du Finistère.

Ces projets de décision concernent la protection et le repeuplement du gibier, les modes et moyens de chasse des différentes espèces, le temps de chasse ainsi que le transport et la commercialisation des animaux vivants ou morts. Ils contribuent à la gestion durable des habitats et à l'équilibre agro-sylvo-cynégétique du département.

Vous trouverez ci-dessous le lien pour ouvrir la page concernant la consultation du public où sont consultables les différentes propositions d'arrêtés préfectoraux concernant la chasse et la destruction des ESOD en Finistère pour la saison 2024/2025.

L'adresse de contact pour transmettre les contributions est la suivante :

pref-consultation@finistere.gouv.fr

Merci à tous d'abonder favorablement aux différentes propositions, en rédigeant vos motivations.

LIEN : Participation du public AP 2024 / 2025

SANGLIERS : prolongation de la chasse à l'approche et l'affût du sanglier du 1er avril au 31 mai 2024 pour la protection des semis

Les textes réglementaires du 28
décembre 2023 permettent l'extension
de la période de chasse du sanglier aux
mois d'avril et mai.

En savoir plus





NOUVEAU ! GUICHET UNIQUE SAISON 2024/2025



CE QUI CHANGE



MODALITÉS DE CONNEXION : activation d'un compte mail dès la première connexion, avec gestion des identifiants et des mots de passe oubliés.



VALIDATION POUR UN TIERS : possibilité de valider pour un tiers, sous réserve de connaître son ID GU et sa date de naissance.



VALIDATION EN LIGNE : mise en place d'un processus de validation en ligne, avec une démonstration en direct et des tutoriels pour guider les utilisateurs à travers les différentes étapes.



ADRESSE SECONDAIRE : possibilité de choisir une adresse secondaire d'expédition.



VALIDATION EN LIGNE POUR LES NOUVEAUX CHASSEURS : les nouveaux chasseurs peuvent désormais valider en ligne, avec une réfaction automatique appliquée.



CE QUI NE CHANGE PAS

CORRECTION DES INFORMATIONS : seules les Fédérations peuvent rectifier les données identitaires, tandis que le chasseur peut modifier ses coordonnées.

Valider son permis de chasser en ligne : une procédure simplifiée

Cette année, une nouvelle plateforme pour la validation en ligne sera disponible dès le 04 juin 2024.

COMMENT VALIDER VOTRE PERMIS DE CHASSER EN LIGNE ?

- **Site internet de la FDC 29** : rendez-vous sur le site internet de la Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère (www.FDC29.com) et cliquez sur l'icône « Validez votre permis ».
- **Inscription** : une fois arrivé sur la nouvelle plateforme, il vous faudra vous identifier. Pour cela, cliquez sur «s'inscrire maintenant» pour accéder à la page d'inscription. Il faudra vous munir de :
 - Votre identifiant de 14 chiffres du Guichet unique (présent sur une ancienne validation)
 - Votre date de naissance
 - Une adresse e-mail
- **Connexion au nouveau site de validation** : connectez-vous à l'aide de votre adresse e-mail et de votre mot de passe que vous avez saisi lors de votre inscription. Une fois connecté, vérifiez les informations vous concernant (vous pouvez modifier votre adresse et votre numéro de téléphone, pour toutes autres modifications veuillez contacter la FDC29). Si tout est correct, vous pouvez cliquer sur « nouvelle validation » puis choisissez votre type de validation.
- **Paiement en ligne** : vous pouvez procéder au paiement en ligne, par carte bancaire. Les plateformes de paiement en ligne garantissent sécurité et confidentialité des transactions.
- **Réception de l'attestation de validation** : une fois le paiement effectué, vous recevez instantanément une attestation de validation de votre permis de chasser. Cette attestation peut être imprimée ou conservée sous forme électronique sur un appareil mobile.

LA VALIDATION EN LIGNE FAIT PEAU NEUVE

PREMIÈRE CONNEXION

UNE NOUVELLE FAÇON
DE SE CONNECTER

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE
À PARTIR DU 4 JUIN 2024 ?

- Comme à votre habitude, allez sur le site internet de votre fédération pour valider votre permis en ligne
- Sur la nouvelle page, cliquez sur "S'inscrire maintenant" et suivez les instructions
- Si besoin, visionnez cette courte vidéo explicative



SCANNEZ LE QR CODE POUR
ACCÉDER À LA VIDÉO

Nouveau chasseur ? Rapprochez-vous de votre fédération

LA VALIDATION DU PERMIS EN LIGNE en 2 étapes

À PARTIR DU 4 JUIN

1ère étape

Ouverture du site de validation en ligne et inscription (création du compte).

Scannez le QR CODE pour voir comment créer son compte !



2ème étape

Vous êtes déjà inscrit ? Si vous le souhaitez, prenez votre nouvelle validation pour la saison 2024-2025.

Scannez le QR CODE pour voir comment prendre une validation !



DEMANDE DE PLAN DE CHASSE

Lièvre



Demande de plan de chasse lièvre 2024/2025

Nous vous rappelons que les demandes de plan de chasse lièvre doivent parvenir à la Fédération avant le **31 mai 2024**.

Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, la demande peut être adressée par courrier, par mail ou via votre espace adhérent territoire.

Si vous avez déjà effectué votre demande mais que vous souhaitez la modifier, vous avez jusqu'au 31 mai 2024.

Pour toute première demande d'un plan de chasse lièvre ou modification, merci de solliciter les services de la Fédération Départementale des Chasseurs par e-mail, en indiquant vos coordonnées ainsi que votre numéro d'adhérent à l'adresse suivante : corentin.alary@fdc29.com, ou par téléphone auprès du technicien Monsieur Corentin Alary au : **06-73-86-64-67**.

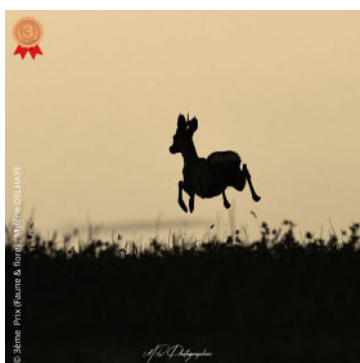
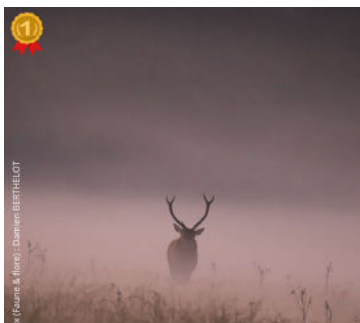
RÉSULTATS

CONCOURS PHOTOS 2023-2024



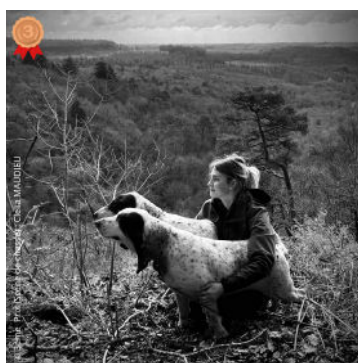
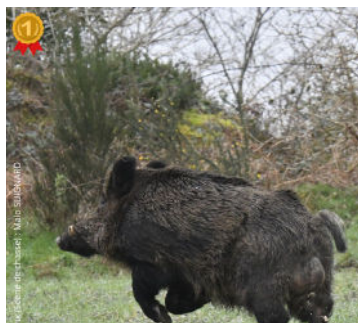
Thème Faune et Flore

- 1^{er} Prix : Damien **BERTHELOT**
- 2^{ème} Prix : Philippe **CORBEL**
- 3^{ème} Prix : Mylène **DELHAYE**



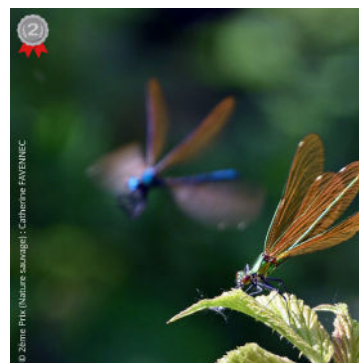
Thème Scène de chasse

- 1^{er} Prix : Malo **SUIGNARD**
- 2^{ème} Prix : Philippe **VITEL**
- 3^{ème} Prix : Clelia **MAUDIEU**



Thème Nature sauvage

- 1^{er} Prix : Patrick **BEURAIN**
- 2^{ème} Prix : Catherine **FAVENNEC**
- 3^{ème} Prix : Mylène **DELHAYE**



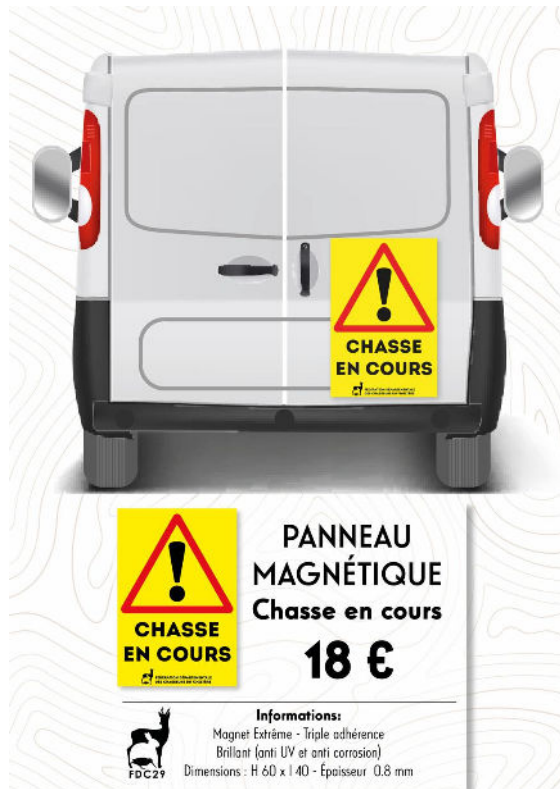
Portfolio des photos participantes



Miradors de chasse*
72 €
(frais de transport inclus)

**dans la limite des stocks disponibles*

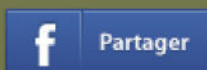
**- OFFRE DESTINÉE AUX SOCIÉTÉS DE CHASSE
 AYANT SOUSCRIT UN CONTRAT DE SERVICE -**



Panneau magnétique (voiture)
"Chasse en cours"
18 €

Vous aimez cette lettre d'info ?

Rendez-la 5 fois plus puissante : partagez-la à cinq amis... et parlez-en pendant vos sorties chasse.



L'actualité de la Fédération départementale des chasseurs du Finistère
 Lettre d'info n°34 - Mai 2024

© 2024 FDC29. All right reserved. Tous droits réservés

Newsletter réalisée par la FDC29 / S.DOGLIO - Photographie © D.GEST // Photographie © P.VITEL

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos messages, suivez ce lien :
[Veuillez me retirer de votre liste de diffusion](#)